



Le CWBP bientôt disponible

Novum Sub Sole est heureuse de vous l'annoncer en primeur : le Code Wallon de Bonnes Pratiques (CWBP) sera totalement disponible le 1er janvier prochain. Et, dès ce 30 septembre, le Guide de Référence pour l'Etude d'Orientation (GREO) et celui pour l'Etude de Caractérisation (GREC) seront disponibles. Voici le processus final de sa mise en œuvre et quelques précisions sur le Guide de Référence pour l'Etude des Risques (GRER).

CWBP : intégralement disponible le 1er janvier 2013 !

L'essence du CWBP est de constituer l'ensemble des procédures standards, pour orienter le travail des experts dans la mise en œuvre pratique d'une étude des sols ou d'un projet d'assainissement en conformité avec le [décret sols](#).

Puisqu'il encadre la première étape d'une étude des sols, c'est assez naturellement le Guide de Référence pour l'Etude d'Orientation ([GREO](#)) qui sera le premier document mis à la disposition du public. Ainsi, le GREO sera accessible dès le 30 septembre. C'est un grand pas en avant puisque les études d'orientation qui seront introduites dès le 1^{er} janvier 2013 et qui répondront intégralement aux prescriptions de cette version du GREO pourront être approuvées par l'Administration.

Le GREO sera accompagné du Guide de Référence pour l'Etude de Caractérisation ([GREC](#)). Cette double publication a été approuvée Comité de Direction (CDD) du 25 septembre 2012. Ensuite, durant le dernier trimestre de cette année 2012, les autres guides, -celui pour l'Etude des Risques (GRER), celui pour le Projet d'Assainissement (GRPA) et celui pour l'Evaluation

Finale (GREF), seront rendus disponibles. D'ici là, bien sûr, la DPS et ses partenaires finalisent activement les guides.

Dernière étape : le CWBP sera officiellement publié le 1er janvier 2013. Dès ce moment, les études pourront être déposées. Pour se préparer à ce moment crucial, la DPS a effectué un sondage auprès des experts pour évaluer le nombre de dossiers qui lui parviendront. La DPS remercie tous les experts qui ont participé à cette démarche.

Notons également que deux jours de formations sur le GREO, le GREC, le GRPA et le GREF seront organisés les 27 et 28 novembre 2012 en collaboration avec l'ISSeP et Fedexsol et seront prioritairement réservés aux experts agréés.

Attention soutenue pour le GRER

Les documents et outil informatique mis à disposition des experts agréés dans le cadre de la formation organisée en juin et juillet restent, jusqu'à leur publication, des documents de référence officiels et par ailleurs, aucune assistance à l'utilisation de cet outil n'est pour l'heure organisée.

L'outil informatique est en période de rodage et devrait encore faire l'objet d'améliorations grâce notamment aux sessions de formations et à un test réalisé en collaboration avec Fedexsol.

Il est également utile de rappeler que les VSH et VIH reprises dans l'outil informatique testé et figurant à l'annexe B1 du GRER ne sont pas encore validées.

En conséquence, cette méthodologie peut, au même titre que d'autres outils existants tels que risc-human ou vlier-human, être dès à présent utilisée par les experts dans le cadre des projets d'assainissement « 92bis »

Le recours à cette méthodologie ne peut constituer une cause d'irrecevabilité du dossier voire même d'incomplétude dans la mesure où celle-ci est correctement appliquée.

Toutefois, au regard des éléments présentés ci-dessus, l'expert doit rester conscient qu'il utilise une méthodologie encore en phase de mise au point, l'administration ne peut donc exclure un dysfonctionnement ponctuel de l'outil et en être tenue responsable.

En outre, en ce qui concerne les valeurs de l'annexe B1 (VSH et VIH) disponibles dans la version de l'outil fournie lors de la formation, il ne peut être exclu que celles-ci soient révisées. En conséquence une adaptation du dossier pourrait, le cas échéant, être demandée en cours d'instruction.

Si vous désirez vous désinscrire de la newsletter « novum sub sole », envoyez simplement un mail à l'adresse edimestre.dps.dgarne@spw.wallonie.be.
Nous traiterons votre demande de désinscription dans les plus brefs délais.

Dans sa volonté d'établir des contacts réguliers et constructifs, la DPS a décidé de publier une newsletter à l'attention des experts.

Il s'agit de vous présenter les évolutions quant à la mise en œuvre du décret relatif à la gestion des sols, les changements intervenus dans la législation, de vous offrir quelques trucs et astuces mais également de répondre aux questions les plus souvent posées.

« Nove sub solum », la newsletter de la DPS, est distribuée gratuitement aux principaux acteurs techniques du Décret Sols. Merci à tous les nouveaux lecteurs qui nous rejoignent pour ce numéro.

